

REGLEMENT

Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes modernes

- a)** L'AFRATAPEM signifie Association Française de Recherches & Applications des Techniques Artistiques en Pédagogie et Médecine. L'enseignement dispensé par l'AFRATAPEM est dénommé Ecole d'Art-thérapie de Tours par la communauté scientifique. L'Afratapem est à l'origine de l'art-thérapie moderne : discipline sous l'autorité médicale en lien avec des facultés de médecine qui appliquent des règles spécifiques et considérée par les professionnels comme alignée sur les professions paramédicales officielles.
- En l'état actuel de l'art-thérapie et l'emploi de professionnels art-thérapeutes tant dans les domaines publics que privés, l'AFRATAPEM établit des règles de conduites professionnelles et enregistre annuellement les art-thérapeutes respectueux de ces règles. La Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes est un regroupement professionnel d'art-thérapeutes praticiens qui appliquent des règles spécifiques.
- b)** L'art-thérapie moderne est l'exploitation du potentiel artistique dans une visée humanitaire et thérapeutique. L'art-thérapeute inscrit à la Guilde s'engage à fonder sa pratique sur cette définition.
- c)** L'Art-thérapie est considérée comme une discipline paramédicale. Elle regroupe toutes les techniques artistiques, et répond aux règles des activités paramédicales.
- d)** Le terme art-thérapie recouvre l'ensemble des spécialités répondant à la définition de l'art-thérapie (art-thérapie à dominante dessin, peinture, musicothérapie, théâtre, danse, etc...).
- e)** Peuvent être membres de la Guilde AFRATAPEM, les art-thérapeutes de toutes nationalités dûment diplômés et qualifiés : titre d'art-thérapeute inscrit au RNCP (niveau II) de l'AFRATAPEM ou Diplôme Universitaire d'art-thérapie des facultés de médecine associées. Les demandes d'art-thérapeutes relevant d'autres établissements ou universités sont étudiées au cas par cas par une commission scientifique interne à l'AFRATAPEM.
- f)** Les membres de la Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes sont tenus de respecter le règlement ici présenté ainsi que le code de déontologie art-thérapeutique.
- g)** Le code de déontologie art-thérapeutique s'inspire de façon adaptée à l'art-thérapie du code de déontologie médicale française sous l'égide de la République Française. L'inscription à la Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes fait suite à une demande individuelle d'adhésion à la Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes précisant l'accord du demandeur avec le présent règlement et avec le code de déontologie art-thérapeutique.
- h)** Les art-thérapeutes étrangers peuvent être agréés s'ils sont en accord avec le règlement et le code de déontologie art-thérapeutique de la Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes.
- i)** Les art-thérapeutes agréés et inscrits à la Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes en sont membres de plein droit.
- j)** Comme précisé à l'article 25 du code de déontologie art-thérapeutique, des membres d'honneur peuvent être acceptés à la Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes.

k) Les candidatures sont examinées par un comité d'étude sous l'autorité du Conseil d'Administration de l'AFRATAPEM.

l) Les membres de la Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes sont adhérents de l'AFRATAPEM (adhésion année civile).

m) L'inscription à la Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes est annuelle. Elle est gratuite.

n) Les membres de la Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes acceptent que leur nom et prénom, éventuellement leur(s) spécialité(s), leur lieu d'exercice professionnel, l'Université ou l'établissement qui a délivré leur diplôme, l'année d'obtention du diplôme ainsi qu'un moyen de les contacter soient diffusés auprès de demandeurs qui se sont faits connaître.

o) Le code de déontologie art-thérapeutique comprend quatre titres (devoirs généraux de l'art-thérapeute, devoirs envers les patients, rapports avec les médecins, entre les confrères paramédicaux et les étudiants en Art-thérapie, clauses particulières) regroupant trente articles.

p) une carte annuelle est délivrée aux membres de la guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes.

q) Les membres de la Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes s'engagent à veiller à ce que le règlement et le code de déontologie art-thérapeutique de la Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes soient accessibles et connus de leurs patients et des employeurs éventuels.

r) L'inscription à la Guilde AFRATAPEM des art-thérapeutes autorise le signataire à revendiquer le label :

"Art-thérapeute accrédité(e) par l'AFRATAPEM ".

s) Toute personne non accréditée ou bien à qui l'accréditation aurait été retirée, et utilisant le label " Art-thérapeute accrédité(e) par l'AFRATAPEM " sera poursuivi devant les tribunaux pour utilisation frauduleuse de titres et références.

Le code de déontologie art-thérapeutique est public.

Il est accessible sur le site web de l'AFRATAPEM :

www.art-therapie-tours.net rubrique "Métier"

Validé par le Conseil d'Administration
de l'AFRATAPEM
A St Cyr sur Loire, le 8 octobre 2014